Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID: 030-213002322-20190619-D_451_2019-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBERATION Nº 451-2019

CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2019DE LA COMMUNE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Séance du mercredi 19 juin 2019 à 08 h 00

Date de la convocation : jeudi 13 juin 2019
Date d'affichage: jeudi 13 juin 2019

Nombre de membres en exercice: 11 (Quorum: 6)

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 1

Nombre de membres absents excusés : 3 Nombre de membres absents non excusés : 1

L'An deux mille dix-neuf et le dix-neuf juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Florent GANDI, maire.

<u>Présents</u>: Mme BOUYSSOU Béatrice, M. GANDI Florent, Mme LACOUSSE Nathalie,

M. LAVAL Gérard, Mme MILOT Marie-Claude, M. ROUSSEL Daniel,

M. SOUFFLET Bernard.

<u>Procurations</u>: M. FERRARI Jean-Marie donne procuration à M. ROUSSEL Daniel.

Absents excusés: M. BEHNCKE Raoul, M. CHEVALIER Lionel, M. FERRARI Jean-Marie.

Absente non excusée: Mme BOULLÉ Valérie.

OBJET: MODIFICATION DE LA LISTE DES VOIES NOMMEES

Vu la précédente délibération n° 444-2019 du 8 avril 2019 portant sur la validation de la liste des voies nommées et la numérotation des habitations,

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que deux erreurs se sont glissées sur la liste et qu'il est nécessaire de les corriger,

Il convient donc de nommer les voies concernées de la façon suivante :

Туре	Libellé simplifié	Libellé réel	Mot classant	Type d'adressage	Longueur (m)	Nombre de tronçons
CHE DES P	RES DE MALONS	des Prés de Malons	MALONS	Métrique	760	4
CHE DUV	AQUIER	du Vaquier	VAQUIER	Métrique	1003	8

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

 APPROUVE les modifications apportées au tableau des voies nommées de la commune, utilisé dans le cadre de la dénomination et de la numérotation des habitations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme.

Le maire, Florent GANDI